



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 7 janvier 2026

Communiqué de presse

Télédéclaration des aides animales pour la campagne 2026

La campagne 2026 de télédéclaration des demandes d'aides animales est ouverte depuis le 1er janvier 2026.

| AIDE | PÉRIODE DE DÉPÔT |
|--|--|
| - Aides ovines (AO) - Aide caprine (AC) | du 1^{er} janvier 2026 au 2 février 2026 au plus tard <i>(possibilité de dépôt du 3 février 2026 au 27 février 2026 inclus entraînant une réduction de paiement égale à 1 % par jour ouvré de retard).</i> |
| - Aide bovine (AB) - Aide aux veaux sous la mère (IGP, label rouge) et aux veaux bio (VSLM) | du 1^{er} janvier 2026 au 15 mai 2026 au plus tard <i>(possibilité de dépôt du 16 mai 2026 au 9 juin 2026 inclus entraînant une réduction de paiement égale à 1 % par jour ouvré de retard).</i> |

Les notices explicatives et les formulaires (*bordereaux de perte et de localisation des animaux*) sont disponibles sur le site internet www.telepac.agriculture.gouv.fr

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la DDT :

Tel : 05 63 22 23 45

Mail : ddt-aides-pac@tarn-et-garonne.gouv.fr